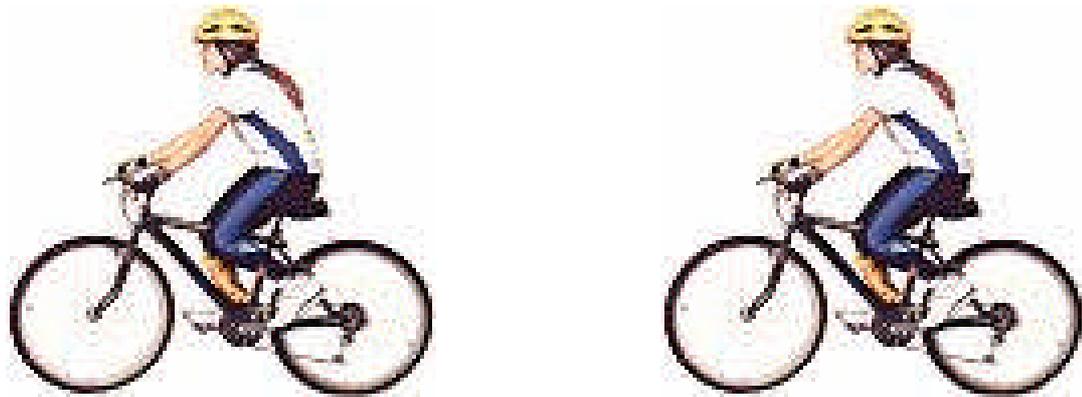


# **VELO A L'ECOLE**

**NIVEAU 2**



**et compétences  
du cycle 3**

**Programmes de l'école Primaire**

Sylvain Dumas, Educateur du SAS Ville de Lyon  
et Raymond Reynaud, cpc EPS Lyon Part-Dieu  
octobre 2004

## PRESENTATION du DOSSIER

Un dossier pédagogique permettant :  
à l'intervenant de contractualiser son intervention dans le cadre de la convention IA-LYON,  
à l'instituteur de mieux s'investir dans l'activité.

Rappels : **BO n°7 23 sept 1999 : sorties scolaires**

- II.3 .1. Élaboration du projet  
La responsabilité de l'organisation générale de la sortie incombe à l'enseignant ...
- II.3.2. Les formes d'organisation pédagogique  
Le maître assure la mise en œuvre des activités par sa participation et sa présence effectives...

Rôles respectifs :

- L'intervenant et l'enseignant

Choisir les ateliers en fonction du niveau des groupes d'élèves.

Sur la base du module d'apprentissage proposé, négocier le lieu d'activité en fonction des contraintes (parc ou vélodrome)

En fin de séance, identifier les réussites (bilan oral)

et noter les remarques sur le « carnet de suivi ».

Reprendre les mêmes thèmes sur plusieurs séances pour permettre de mesurer les progrès.

Mesurer les progrès par les épreuves du TEST (diplôme du rayon, du guidon ou du chrono)

Finaliser par l'APER ou une sortie.

- L'intervenant : plutôt responsable de l'aspect sécurité et technique

Propose un module d'apprentissage, des séances construites avec des tâches pour l'élève.

- L'enseignant : plutôt responsable de l'aspect pédagogique et de la conduite de la classe (respect des règles)

Noter les réussites en classe (évaluation) : voir « livret individuel d'apprentissage ».

Exploiter l'activité en classe : fiche mécanique, sécurité routière en vue de la sortie à préparer.

Une utilisation différenciée :

- pour l'élève : sur chaque dispositif proposé, il pourra réussir à son niveau de pratique.
- pour l'adulte : sur chaque tâche proposée, il pourra faire vivre différemment le dispositif en fonction de l'objectif de compétence visée.

# ENCADREMENT et SECURITE

## ENCADREMENT

rappels concernant les sorties scolaires  
voir ANNEXES pour les sorties à l'extérieur du Parc de la Tête d'Or

### B.O. hors-série n°7 du 23/09/99 :

#### II – dispositions communes relatives à l'organisation des sorties scolaires

##### II.2 l'équipe d'encadrement

##### II.2.1. L'encadrement vie collective, hors périodes d'enseignement :

Quels que soient le type de sortie scolaire et les effectifs de la classe, les élèves sont toujours encadrés par deux adultes au moins, dont le maître de la classe. Le deuxième adulte peut être un autre enseignant, un aide éducateur, ..., un parent ou autre bénévole...

Pour les sorties scolaires régulières et occasionnelles sans nuitée, les adultes qui participent à l'encadrement de la vie collective en dehors des périodes d'enseignement doivent y être autorisés par le directeur d'école.

Toutefois :

- à l'école élémentaire, l'enseignant peut se rendre seul, avec sa classe, à pied ou en car, sur un lieu situé à proximité de l'école pour une durée globale qui ne dépasse pas la demi-journée de classe (par exemple, gymnase, salle de sport, piscine, bibliothèque municipale, etc...)

#### **Tableau 1 : Taux minimum d'encadrement au cours de la vie collective**

Ecole élémentaire : Sortie régulière et sortie occasionnelle sans nuitée

Au-delà de 30 élèves, un adulte supplémentaire pour 15.

N.B. 1 : Lorsque, dans le cadre des sorties scolaires, des regroupements de classes ou des échanges de services sont organisés, le maître de la classe peut être remplacé par un autre enseignant.

#### **Conseil :**

Le parc étant un lieu public, des sorties du vélodrome, à l'intérieur du parc étant programmées, il est conseillé d'avoir un parent accompagnateur pour la vie collective, sachant faire du vélo.

## RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

laisser le parc propre, ramasser ses sacs en plastique et ses papiers  
ne pas abîmer les plantations ni casser les branches des arbres

# SECURITE

## SECURITE PASSIVE pendant la séance

### Dispositif matériel et humain :

- 1 enseignant, 1 éducateur sportif + parents accompagnateurs à la demande ou CEJ
- dans l'enceinte du vélodrome (plateau + piste) :  
Un des deux adultes gère l'ensemble des élèves, l'autre donnant des conseils ou réglant un problème mécanique  
Pour le cyclo-cross, prévoir des adultes accompagnateurs (vie collective) de manière à avoir l'ensemble du circuit à distance de vue.
- dans l'enceinte du parc :  
3 adultes sont vivement conseillés, 1 devant, 1 derrière et 1 sur le côté du rang.  
Si un élève doit quitter le cours (toilettes, changement de vélo,...), il doit être accompagné d'un adulte.
- pour les sorties du parc :  
une trousse à pharmacie, casque et gants obligatoires  
voir annexes sorties scolaires

### Consignes aux adultes :

1. PROTEGER      Protection de la victime  
                         Protection des autres  
                         Rassurer la victime
2. ALERTER        Le centre de secours (tél : 15) ou les pompiers (tél : 18)  
                         Indiquer le lieu exact  
                         Donner la nature des lésions et le nombre de blessés  
                         Communiquer un numéro de téléphone pour se faire rappeler
3. SECOURIR    si vous avez un brevet de secouriste sinon laisser faire l'éducateur  
                         Eviter de déplacer la victime  
                         P.L.S. en cas de perte de connaissance  
                         Point de compression en cas d'hémorragie.

Téléphone rouge (appel pompiers) : situé vers les gardiens du vélodrome

Téléphone du bureau : situé vers la cabine de rangement des vélos

N° tél des écoles : voir planning affiché dans le bureau des moniteurs

Sécurité du parc :                    04 78 89 05 11                    S.A.M.U. :    15

Gardien du vélodrome :            04 78 89 08 08                    Pompiers :    18

Bureau des moniteurs :            04 78 89 26 81                    Police :        17

## SECURITE ACTIVE

L'élève construit sa propre sécurité en maîtrisant de plus en plus ses déplacements (affiner ses habiletés motrices) et en apprenant à rouler en groupe (respecter le code de la route et les consignes de sécurité).

# PROGRAMMES DE L'ÉCOLE PRIMAIRE CYCLE DES APPROFONDISSEMENTS

## Compétences EPS devant être acquises en fin de cycle 3

### 1 - COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES Être capable, dans différentes APS, de :

#### 1.1 Adapter ses déplacements à différents environnements :

- dans des formes d'actions inhabituelles mettant en cause l'équilibre (rouler, ...)
- dans des milieux ou sur des engins instables de plus en plus diversifiés  
(terrain plat, vallonné, boisé, ... , bicyclette, VTT,...)
- en fournissant des efforts de types variés (rouler longtemps, rouler vite...)
- dans des environnements de plus en plus éloignés et chargés d'incertitude  
(vélodrome, parc Tête d'Or, sortie )

CE2

CM1

#### 1.2 Réaliser une performance mesurée :

- dans différents types d'efforts : relation vitesse, distance, durée, (rouler longtemps...)
- régulièrement et à une échéance donnée : battre son record.

CM2

### 2 - COMPÉTENCES GÉNÉRALES Être capable, dans diverses situations, de :

#### 2.4 Appliquer et construire des principes de vie collective :

- se conduire dans le groupe en fonction de règles, de codes,
- écouter et respecter les autres, coopérer...

APER

#### 2.1 S'engager lucidement dans l'action :

- oser s'engager en toute sécurité,
- choisir des stratégies efficaces,
- contrôler ses émotions...

Thèmes :

- Freinage
- Propulsion
- Equilibre
- Conduite

#### 2.3 Mesurer et apprécier les effets de l'activité :

- lecture d'indices complexes,
- mise en relation des notions d'espace et de temps,
- application de principes d'action,
- appréciation de ses actions...

TEST

- cf thème 8

#### 2.2 Construire un projet d'action

- le formuler,
- le mettre en œuvre,
- s'engager contractuellement...

Sortie vélo :  
préparation à  
partir du plan

### 3 - CONNAISSANCES Avoir compris et retenu :

- des **connaissances sur soi** : des sensations, des émotions, des "savoirs" sur les façons de se conduire dans le groupe classe, sur le "comment réaliser" les actions spécifiques,
- des **connaissances sur les activités** elles-mêmes

mécanique, équipement

ces savoir-faire travaillés au vélodrome seront validés pour obtenir une partie de

## L'ATTESTATION DE PREMIERE EDUCATION A LA ROUTE

Nom de l'élève : ..... Prénom : .....

Cachet de l'école
-------------------

Savoirs, savoir-faire à acquérir	Validation en fin de cycle 3	
	Elève	Maître

### Quand je roule...

- Je sais rouler prudemment sur le trottoir et les espaces piétons.		
- Je roule dans l'espace de circulation correspondant à l'engin que j'utilise.		
- Je contrôle ma vitesse, mon équilibre, ma trajectoire.		
- Je sais rouler en tenant compte des autres.		
- Je sais rouler en groupe.		
- Je demande et j'utilise les équipements de protection.		
- Je vérifie et j'utilise les équipements.		
- Je vérifie les organes de sécurité de l'engin.		

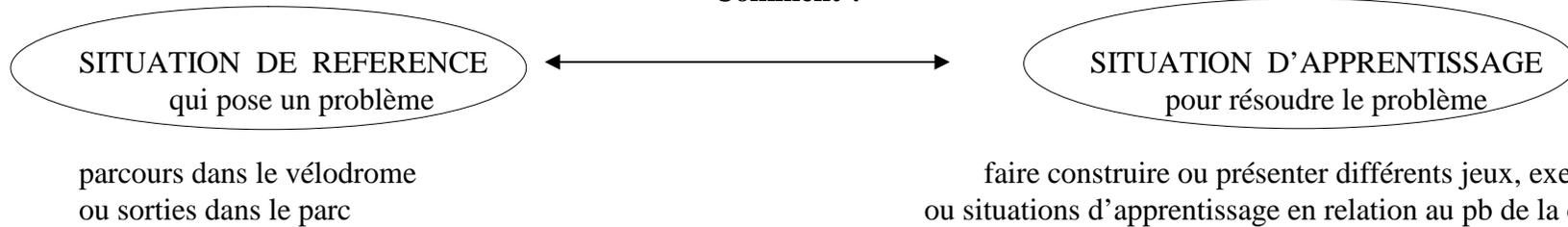
Je connais les règles du code de la route :

## DEMARCHE D'ENSEIGNEMENT

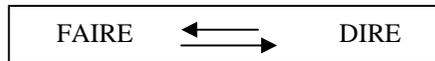
Faire mettre en relation les sorties dans le Parc et les exercices d'apprentissage au Vélodrome.

**Pourquoi ?**  
**Comment ?**

→ apprendre à construire sa propre sécurité.

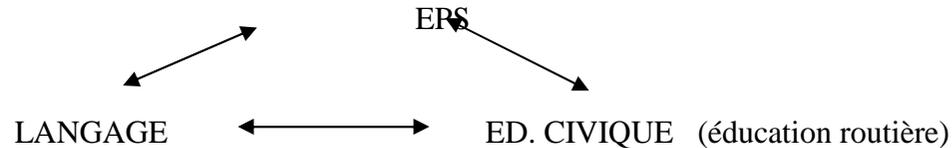


Faire mettre en relation le FAIRE et le DIRE



pour développer tous les aspects de la compétence (apprentissages pratiques + contenus cognitifs + attitude et motivation)

Faire mettre en relation les disciplines :



Viser les compétences spécifiques

Adapter ses déplacements à différents environnements

- CE2 - acquisitions des fondamentaux de l'activité
- CM1 - les développer (propulsion, freinage, équilibre, conduite)
- CM2 Réaliser une performance mesurée
  - autonomie de la conduite

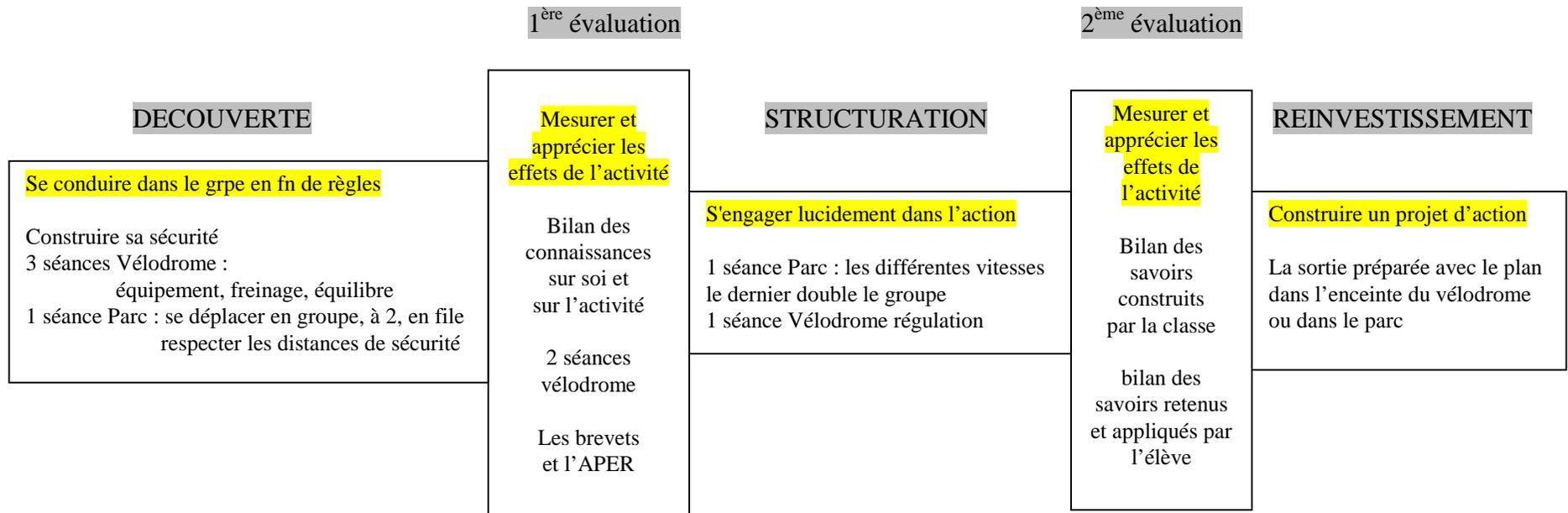
Finaliser par :

- le test du rayon, gymkhana technique en 10 pts
- le test du guidon, gymkhana technique chronométré
- le test du chrono, la distance parcourue en 12 mn et la vitesse sur 200 mètres chrono
- l'Attestation de Première Education à la Route (**APER**)

# LE MODULE D'APPRENTISSAGE

CE2 et CM1  
CM2

Adapter ses déplacements à différents environnements  
Réaliser une performance mesurée



FAIRE

DIRE le FAIRE

FAIRE le DIRE

Dire ce qu'on a fait

Dire ce qu'on va faire  
Dire ce qu'on veut faire

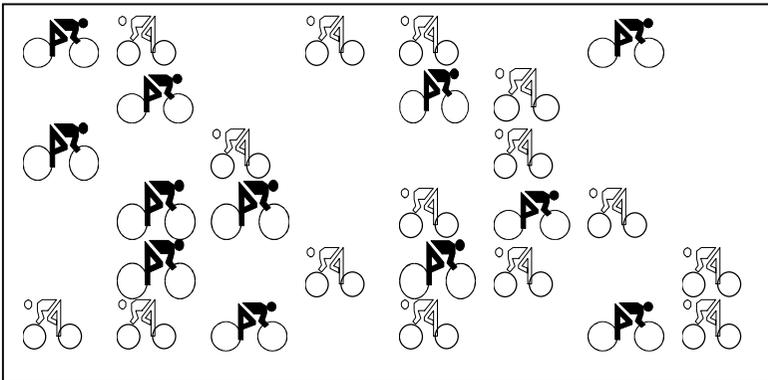
Faire ce qu'on a dit

# VELO A L'ECOLE

Niveau 2 séance 1  
Sécurité Réglage Evolution

Adapter ses déplacements à différents environnements :  
Appliquer et construire des principes de vie collective :

- dans des formes d'actions inhabituelles mettant en cause l'équilibre
- se conduire dans le groupe en fonction de règles, de codes

« JACQUES A DIT »	
Dispositif	<p>la classe entière espace limité et sécurisé (terrain de handball) un vélo et un casque par élève</p> 
But	Réaliser les demandes de Jacques et uniquement celles de Jacques
Critères de réussite	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Celui qui ne réalise pas la consigne de Jacques ou celui qui se trompe a un gage</li> <li>• Avoir le moins possible de gages</li> </ul>
Opérations Exemples de consignes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Jacques a dit : je m'arrête et je repars sans poser le pied au sol (freinage)</li> <li>• Jacques a dit : je fais du surplace 3 secondes (équilibre)</li> <li>• etc</li> </ul>

# VELO A L'ECOLE

Niveau 2 séance 2  
Equilibration

Adapter ses déplacements à différents environnements :  
S'engager lucidement dans l'action :

- dans des formes d'actions inhabituelles mettant en cause l'équilibre
- oser s'engager en toute sécurité

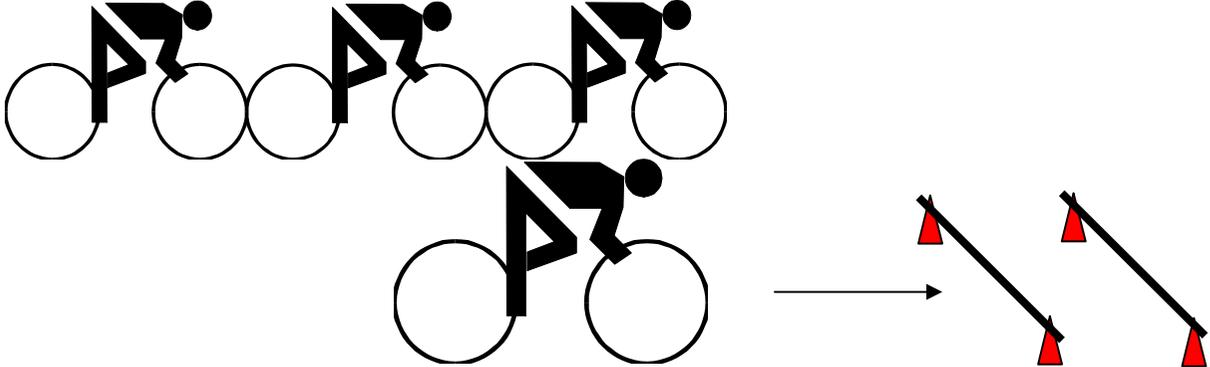
« COURSE ESCARGOT »	
Dispositif	<p>la classe entière (ou groupe) espace limité et sécurisé (terrain de handball) un vélo et un casque par élève départ au signal</p> <p>ligne de départ</p> <p>ligne d'arrivée</p> <p>largeur du terrain</p>
But	Arriver le plus tard possible sur la ligne opposée, sans poser le pied au sol.
Critères de réussite	<ul style="list-style-type: none"> <li>• victoire au dernier arrivé</li> <li>• garder une trajectoire rectiligne</li> </ul>
Opérations	<ul style="list-style-type: none"> <li>• avancer de 3 pas si on pose le pied au sol</li> </ul>

# VELO A L'ECOLE

Niveau 2 séance 3  
Freinage

Adapter ses déplacements à différents environnements :  
S'engager lucidement dans l'action :

- dans des formes d'actions inhabituelles mettant en cause l'équilibre
- oser s'engager en toute sécurité

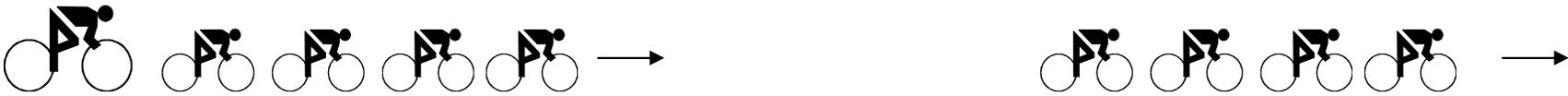
« FREINAGE de PRECISION »	
Dispositif	<p>un vélo et un casque par élève espace limité et sécurisé ateliers de 4 à 5 élèves, 2 barres espacées de 5 pieds, ou 2 barres espacées 3 pieds ou 2 barres espacées d'1 pied sifflet : départ du jeu</p> 
But	Choisir son atelier pour pouvoir s'arrêter entre les 2 barres
Critères de réussite	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faire tomber la 1<sup>ère</sup> barre sans faire tomber la 2<sup>ème</sup></li> <li>• Réussir les barres à 5 pieds d'espacement, à 3 pieds ou à 1 pied</li> <li>• Réduire l'espace entre les barres</li> </ul>
Opérations variante	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Montée-descente : montée du premier et descente du dernier dans chaque groupe</li> </ul>

## VELO A L'ECOLE

Niveau 2 séance 4  
Evaluation 1

Adapter ses déplacements à différents environnements :  
Mesurer et apprécier les effets de l'activité :

- dans des formes d'actions inhabituelles mettant en cause l'équilibre  
- appréciation de ses actions...

« PASSE MOI »	
Dispositif	 <p>groupes de 4 à 5 élèves en file indienne, espacés de 10 mètres, 1 objet souple par groupe (cordelette ou foulard) avec un adulte ouvreur dans le 1<sup>er</sup> groupe et un adulte serre-file dans le dernier groupe un adulte bénévole supplémentaire au-delà de 24 élèves, le sac de secours de l'éducateur (pharmacie, téléphone) espace de circulation : le Parc, un vélo et un casque par élève</p>
But	En circulant, faire passer faire passer un objet dans son groupe
Critères de réussite	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rester en file indienne dans le groupe</li> <li>• L'objet passe du 1<sup>er</sup> au dernier sans tomber</li> </ul>
Opérations	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Monter descendre l'objet le plus possible</li> <li>• Nombre de réussites en un temps donné</li> </ul>

# VELO A L'ECOLE

Niveau 2 séance 5  
Propulsion

Adapter ses déplacements à différents environnements :  
S'engager lucidement dans l'action :

- dans des formes d'actions inhabituelles mettant en cause l'équilibre
- oser s'engager en toute sécurité

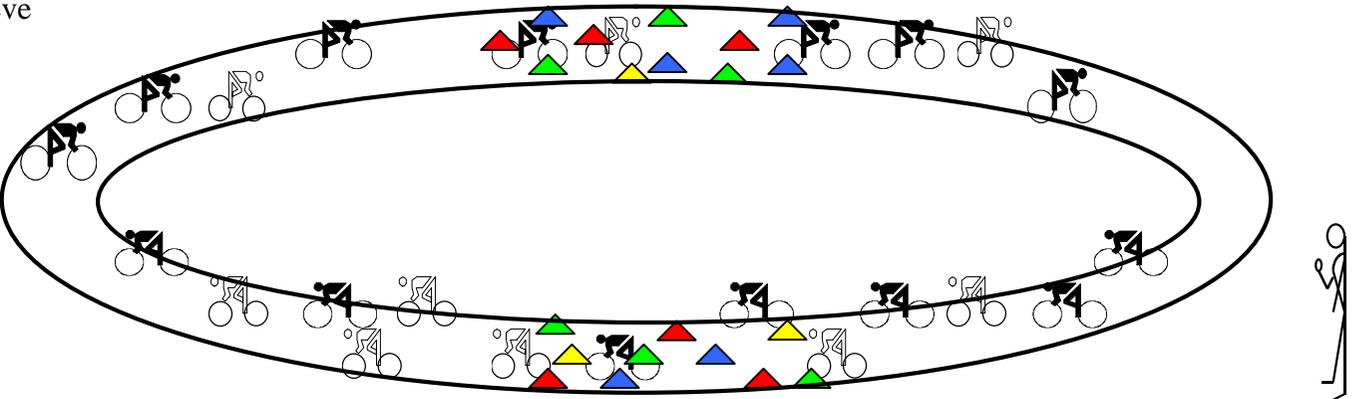
« CHANGE DE BRAQUET »	
Dispositif	<p>la classe entière puis en sous-groupes espace limité et sécurisé (terrain de handball) un vélo et un casque par élève 3 zones de changement de vitesse</p>
But	Utiliser le dérailleur pour arriver le plus rapidement possible sur la ligne
Critères de réussite	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avoir changé de vitesse avant la ligne des plots</li> <li>• Etablir le record du groupe (temps)</li> </ul>
Opérations	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Changer de position sur le vélo : assis, debout</li> </ul>

# VELO A L'ECOLE

Niveau 2 séance 6  
Conduite

Adapter ses déplacements à différents environnements :  
S'engager lucidement dans l'action :

- dans des formes d'actions inhabituelles mettant en cause l'équilibre
- oser s'engager en toute sécurité

« LES ZONES MINEES »	
Dispositif	<p>un vélo et un casque par élève espace limité et sécurisé la classe entière</p>  <p>60 coupelles plastique dispersées sur 2 zones</p>
But	Circuler et franchir les zones minées
Critères de réussite	<ul style="list-style-type: none"> <li>• sans toucher les coupelles (mines) → 1 point de pénalité</li> <li>• avoir le moins possible de pénalités</li> </ul>
Opérations	<p>changer la position des coupelles varier les vitesses de déplacement (changer de braquet)</p>

## VELO A L'ECOLE

Niveau 2 séance 7  
Evaluation 2

Adapter ses déplacements à différents environnements :  
Mesurer et apprécier les effets de l'activité :

- dans des formes d'actions inhabituelles mettant en cause l'équilibre  
- appréciation de ses actions...

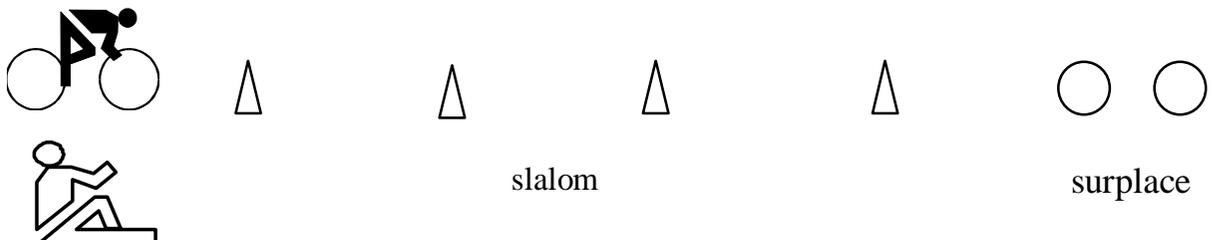
« LE RELAIS de L'ARTISTE »	
Dispositif	<p>espace de circulation : le Parc un vélo et un casque par élève des groupes de 4 à 5 élèves, avec un adulte ouvreur dans le 1<sup>er</sup> groupe et un adulte serre-file dans le dernier groupe</p> 
But	Réaliser une forme collective : triangle, rond, avion, ... <span style="float: right;">(Voir <b>APER</b> : je contrôle ma vitesse)</span>
Critères de réussite	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>circuler</u> et garder la forme collective</li> <li>• reconnaître la forme annoncée</li> </ul>
Opérations	<p>Augmenter ou diminuer la difficulté des formes Augmenter le nombre d'élèves dans le groupe Produire un spectacle (enchaîner plusieurs formes à deviner)</p>

# VELO A L'ECOLE

Niveau 2 séance 8  
parcours chronométré

Adapter ses déplacements à différents environnements :  
Mesurer et apprécier les effets de l'activité :

- dans des formes d'actions inhabituelles mettant en cause l'équilibre  
- appréciation de ses actions...

« TEST RAYON »	
Dispositif	 <p>2 ateliers /classe 1 adulte par groupe le binôme = 1 cycliste + 1 contrôleur un essai et le test</p> <p>exemple de parcours possible</p>
But	Maîtriser son déplacement sur un parcours d'adresse
Critères de réussite	<p>Réaliser le parcours dans le bon sens en évitant les fautes (pose de pied au sol, objet touché)</p> <p>                     guidon d'or                      guidon d'argent                      guidon de bronze                 </p> <p>} en fonction du nombre de fautes et du temps de l'élève (par exemple : 10 secondes de pénalité par faute)</p>

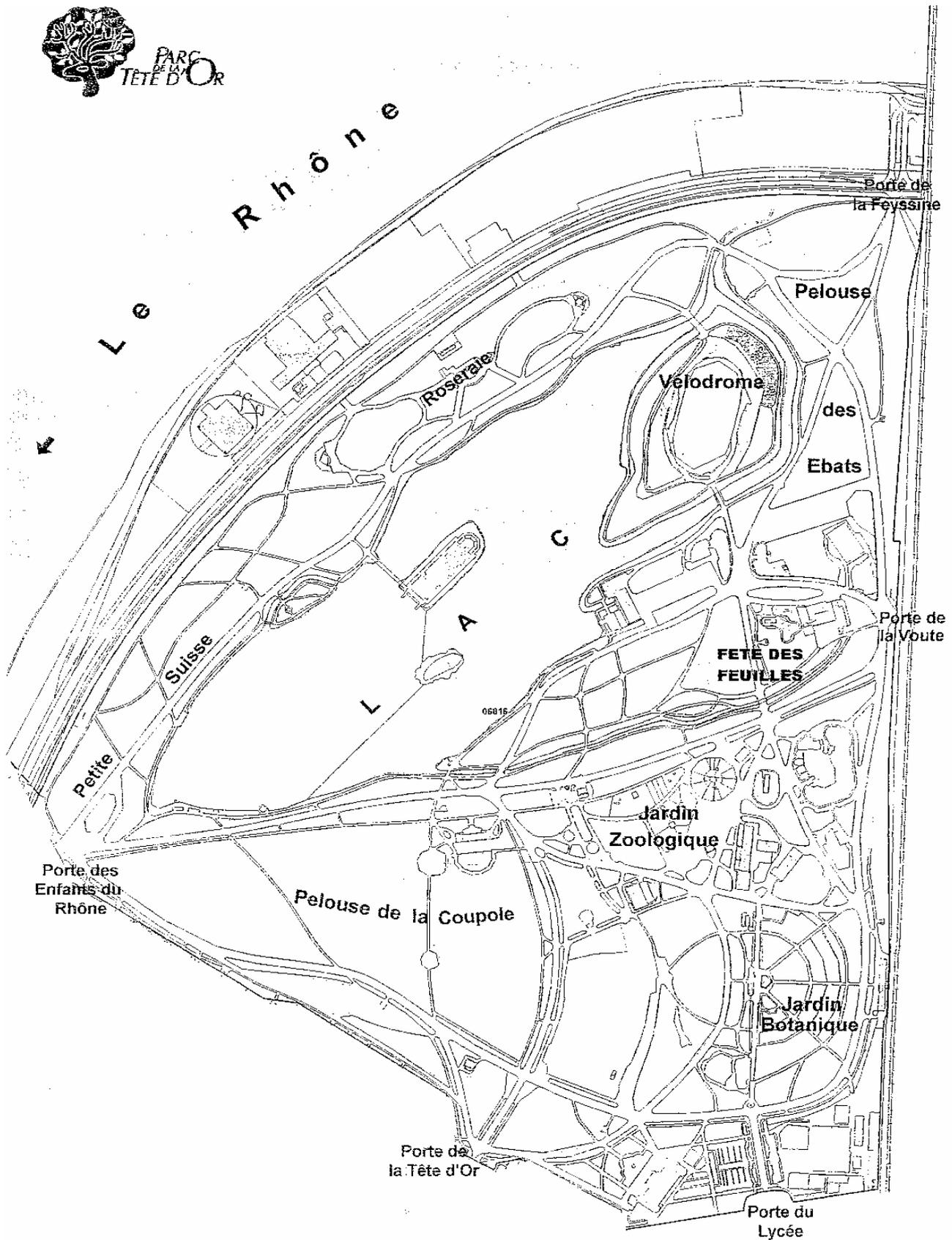
## VELO A L'ECOLE

**Niveaux 1, 2 et 3**  
séance 9

(enceinte du vélodrome ou parc Tête d'Or)

**Adapter ses déplacements à différents environnements :** - dans des environnements de plus en plus éloignés et chargés d'incertitude  
**Construire un projet d'action :** - s'engager contractuellement...

« SORTIE ORIENTATION »	
Dispositif	<p>1 adulte (enseignant ou parent) pour 10 vélos (1 qui ouvre et 1 qui ferme la route)                      1 trousse de réparation, 1 trousse à pharmacie, 1 téléphone portatif                      une carte préparée en classe                      2 circuits possibles, dont un circuit court en cas d'incident, retard ou intempérie                      Etude préalable du code de la route (cf dossier MAIF)                      S'informer de la météo: tel 04. 36. 68. 02. 69</p>
But	<p>Choisir et réaliser un circuit en groupe classe hors du vélodrome                      préparé par une séance sécurité routière en classe                      en gérant le temps</p>
Critères de réussite	<p>Réalisation du circuit prévu                      Rentrer à l'heure                      Nombre d'incidents ou de fautes commises par rapport à la sécurité routière</p>

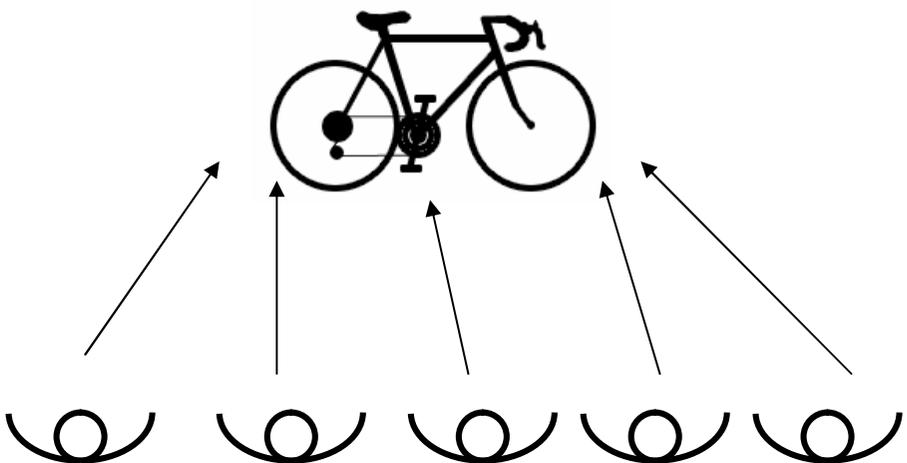


## VELO A L'ECOLE

Niveaux 1, 2 et 3  
Option mécanique

Adapter ses déplacements à différents environnements :  
Mesurer et apprécier les effets de l'activité :

- dans des formes d'actions inhabituelles mettant en cause l'équilibre  
- appréciation de ses CONNAISSANCES sur le vélo...

« FORMULE 1 »	
Dispositif	<p>couloirs abrités du vélodrome un vélo pour 5 élèves et un casque par élève un sifflet pour le début et la fin du jeu</p> 
But	Se répartir les tâches dans le groupe pour démonter et remonter le plus vite possible la roue avant du vélo
Critères de réussite	<ul style="list-style-type: none"> <li>• la roue est correctement remontée</li> <li>• les freins sont correctement remontés</li> <li>• être le plus rapide possible (la place)</li> </ul>
Opérations	Changer de rôle dans le groupe

# **ANNEXES**

## **SECURITE ROUTIERE**

**APER** : Attestation de Première Education à la Route  
B.O. N°40 du 31 octobre 2002

## **SORTIES SCOLAIRES**

**ENCADREMENT**

**SECURITE**

**ASSURANCE**

**AGREMENT**

B.O. N°7 du 23 sept 1999 HORS-SERIE  
et dossier académique complémentaire

### **La mise en œuvre de l'éducation à la sécurité routière**

L'article L. 312-13 du code de l'éducation énonce l'obligation de l'éducation routière dans les programmes d'enseignement. Le décret interministériel n° 93-204 relatif à l'enseignement des règles de sécurité routière et à la délivrance du brevet de sécurité routière précise que "cet enseignement s'intègre obligatoirement dans le cadre des horaires et des programmes en vigueur dans les établissements d'enseignement public et d'enseignement privé sous contrat. Il a un caractère transdisciplinaire".

Si l'éducation à la route ne constitue pas un champ disciplinaire particulier, elle doit cependant faire l'objet d'un traitement spécifique du cycle 1 au cycle 3 à travers les différents domaines d'activités ou les différentes disciplines de l'école.

Les programmes de l'école sont le cadre de référence de cette première éducation à la route.

Ils déterminent les contenus et les compétences sur lesquels prendre appui pour mener à bien cette éducation. Objet transversal par excellence, elle s'inscrit naturellement dans le cadre d'exercice de la polyvalence des maîtres et se construit sous leur responsabilité à travers une programmation rigoureuse du cycle 1 au cycle 3.

### **Les objectifs d'une éducation à la sécurité routière à l'école primaire**

des objectifs de l'ordre des savoirs (connaître des règles de circulation, de sécurité...),  
des objectifs de l'ordre des savoir-faire qui supposent la mise en œuvre d'opérations cognitives de haut niveau (anticiper, traiter l'information, mener plusieurs actions...)  
des objectifs de l'ordre des comportements (être respectueux des autres usagers, ...).

- conduire un engin adapté et bien entretenu dans des espaces appropriés, en maîtrisant sa conduite, en tenant compte des autres, dans le respect des règles du code de la route ;
- connaître, choisir et utiliser les éléments de protection ;
- comprendre et respecter les règles du code de la route ;
- mettre en œuvre des règles élémentaires de premiers secours (se protéger et protéger, donner l'alerte, porter secours).

### **L'attestation de première éducation à la route (APER)**

- Une grille d'évaluation intitulée "attestation de première éducation à la route" récapitule les savoirs et les savoir-faire énoncés dans le document pédagogique.

La page comportant cette grille d'évaluation est intégrée dans le livret scolaire de l'élève.

L'APER est attribuée par le conseil des maîtres de cycle 3 au vu des résultats de l'élève récapitulés sur cette grille.

Cette décision figure en bas de page de l'attestation de première éducation à la route ; elle est contresignée par la directrice ou le directeur de l'école qui la transmettra, avec le dossier d'entrée en 6ème, au collègue d'affectation de l'élève.

- des documents pédagogiques réalisés ces dernières années sont mis à disposition des enseignants sur le site internet "Éducation à la sécurité" ...

<http://www.educnet.education.fr/securite/index>

<http://www.eduscol.education.fr>

Pour le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche et par délégation

Le directeur de l'enseignement scolaire

Jean-Paul de GAUDEMAR

**ATTESTATION DE PREMIÈRE EDUCATION A LA ROUTE**

Cadre de l'école

Nom de l'élève: ..... Prénom : .....

Savoirs, savoir-faire à acquérir	Validation au fin de cycle					
	1		2		3	
	Élevé	Maître	Élevé	Maître	Élevé	Maître
<i>Les savoirs et savoir-faire doivent être en adéquation avec les objectifs énoncés au document "Orientation de Première Education à la Route". Les cases blanches désignent les cycles au cours desquels le domaine des acquis. Les cases grises indiquent la possibilité de poursuivre le travail au cours des cycles suivants, les cases noires marquent les cycles qui ne sont pas concernés.</i>						

**Quand je suis piéton...**

**Je me déplace sur le trottoir**

- Dans la rue, je sais regarder.						
- Dans la rue, je sais écouter.						
- Je reconnais et je respecte les différents espaces, les véhicules et les usagers.						

**Je sais marcher sur le trottoir :**

- accompagné(e).						
- non accompagné(e).						

**Je traverse une chaussée**

- Je sais que je ne dois pas traverser une chaussée seul(e) : je sais traverser en demandant la main.						
- Je sais traverser une chaussée seul(e).						
- Je sais traverser à un carrefour.						
- Je sais traverser à un rond-point.						
- Je sais faire traverser une personne.						

**Je vis dans un espace complexe**

**Dans un environnement proche :**

- Je sais identifier les dangers.						
- Je reconnais les espaces de jeux et les espaces de circulation.						
- Je sais me déplacer à pied dans mon quartier ou mon village.						

**Dans un environnement non familier :**

- Je sais identifier les dangers.						
- Je sais organiser mon trajet.						
- Je sais utiliser un plan, une carte.						
- Je connais les règles du code de la Route.						
- Je sais donner l'alerte en cas d'accident.						
- Je connais les principes simples de secourisme.						

**Quand je suis passager...**

- Je sais monter et descendre d'un véhicule.						
- Je ne gêne pas le conducteur.						
- Je sais pourquoi je dois être retenu(e) (ceinture, siège).						
- Je sais comment je dois être retenu(e).						
- Je sais utiliser ma ceinture de sécurité.						
- Je connais et je respecte le code du passager du véhicule particulier.						
- Je connais et je respecte le code du passager deux roues.						
- Je respecte les consignes de l'adulte dans un transport scolaire.						
- Je connais et je respecte le code du passager de transport en commun.						
- J'adopte l'attitude qui convient sur une zone d'attente.						

**Quand je roule...**

- Je sais rouler prudemment sur le trottoir et les espaces piétons.						
- Je roule dans l'espace de circulation correspondant à l'engin que j'utilise.						
- Je contrôle ma vitesse, mon équilibre, ma trajectoire.						
- Je sais rouler en tenant compte des autres.						
- Je sais rouler en groupe.						
- Je demande et j'utilise les équipements de protection.						
- Je vérifie et j'utilise les équipements.						
- Je vérifie les organes de sécurité de l'engin.						

**Je connais les règles du code de la route :**

- Je connais les espaces de circulation où je ne dois pas rouler.						
- Je sais rouler à droite.						
- Je connais la signification de la signalisation (feux et panneaux).						
- Je connais l'ordre de passage aux intersections.						
- Je signale à temps mes intentions de changement de direction.						
- Je respecte ces règles du code de la route.						

Attestation attribuée(?) - non attribuée(?) à l'élève en Conseil des maîtres de Cycle 3 le .....

(?) Rayer la mention inutile

La Directrice - Le Directeur de l'École

II.2.2.2. Activités nécessitant un encadrement renforcé

Certaines activités physiques et sportives, quel que soit le type de sortie, nécessitent un encadrement renforcé.

C'est le cas des activités physiques et sportives faisant appel aux techniques des sports de montagne, du ski, de l'escalade ou de l'alpinisme, les activités aquatiques et subaquatiques, les activités nautiques avec embarcation, le tir à l'arc, le VTT, le cyclisme sur route, les sports équestres, les sports de combat, le hockey sur glace, la spéléologie (Classe I et II). Ce taux est précisé dans le Tableau 3 page suivante.

Ces activités doivent faire l'objet d'une attention particulière, tenant compte de l'âge des enfants et de la nature des activités, tout particulièrement pour les élèves des écoles et classes maternelles ainsi que des sections enfantines.

### Tableau 3

**Taux minimum d'encadrement renforcé pour certaines activités d'enseignement d'éducation physique et sportive pratiquées pendant les sorties régulières, occasionnelles avec ou sans nuitée**

<b>École maternelle, classe maternelle ou classe élémentaire avec section enfantine</b>	<b>École élémentaire</b>
Jusqu'à 12 élèves, le maître de la classe plus un intervenant, qualifié ou bénévole, agréé* ou un autre enseignant.	Jusqu'à 24 élèves, le maître de la classe plus un intervenant, qualifié ou bénévole, agréé* ou un autre enseignant.
Au-delà de 12 élèves, un intervenant, qualifié ou bénévole, agréé* ou un autre enseignant supplémentaire pour 6 élèves.	Au-delà de 24 élèves, un intervenant, qualifié ou bénévole, agréé* ou un autre enseignant supplémentaire pour 12 élèves.

.....

N.B.2 : En dérogation aux taux fixés par le tableau ci-dessus, le taux minimum d'encadrement renforcé pour le cyclisme sur route est le suivant: jusqu'à 12 élèves, le maître de la classe, plus un intervenant, qualifié ou bénévole, agréé\* ou un autre enseignant et, au-delà, 12 élèves, un intervenant, qualifié ou bénévole, agréé\* ou un autre enseignant supplémentaire pour 6 élèves.

II.2.2.3. Activités physiques et sportives qui ne doivent pas être pratiquées à l'école primaire

Certaines activités physiques et sportives présentant des risques particuliers telles que, le tir avec armes à feu, les sports aériens, les sports mécaniques\*\*, la musculation avec emploi de charges, l'haltérophilie, la spéléologie (Classe III et IV), la descente de canyon, le rafting et la nage en eau vive, ne doivent pas être pratiquées à l'école primaire.

\* L'agrément d'un intervenant bénévole est lié à la participation à un stage spécifique ou à des journées d'information organisées par la commission départementale pour l'éducation physique et sportive dans le premier degré.

\*\* Cette interdiction ne vise pas les activités liées à l'éducation à la sécurité routière, en particulier au moyen de mini-motos.

## **II.3. L'organisation pédagogique des activités mises en œuvre dans le cadre des sorties scolaires**

### **II.3 .1. Élaboration du projet**

La responsabilité de l'organisation générale de la sortie incombe à l'enseignant titulaire de la classe ou à celui de ses collègues nommément désigné dans le cadre d'un échange de services ou d'un remplacement. C'est donc à lui qu'il appartient de fixer les conditions d'organisation des activités mises en œuvre dans le cadre des sorties scolaires.

Le projet et l'organisation pédagogiques de la sortie scolaire sont élaborés par le maître de la classe en liaison avec les responsables du site choisi ainsi qu'avec l'équipe locale d'encadrement. Une bonne utilisation des potentialités du lieu en relation avec les bénéfices attendus pour les élèves suppose que le maître dispose d'une information préalable précise. Cette information portera également sur les risques éventuels liés à la configuration du site.

Enfin, on organisera le temps des élèves en respectant leurs capacités d'attention et de résistance et en modulant les rythmes habituels du travail scolaire. Pour une sortie courte, il est normal de se centrer davantage sur les activités spécifiques que le milieu favorise; pour un séjour plus long, on veillera à une pratique quotidienne visant l'entretien des principaux apprentissages en cours.

Quel que soit le type de sortie scolaire, l'enseignant pourra rechercher un partenariat auprès des associations complémentaires de l'école publique, agréées par le ministère chargé de l'éducation nationale.

### **II.3.2. Les formes d'organisation pédagogique**

Le maître assure la mise en œuvre des activités par sa participation et sa présence effectives... Trois situations doivent être distinguées:

#### **II.3 .2.1. La classe fonctionne en un seul groupe**

C'est l'organisation habituelle de la classe. Le maître assure l'organisation pédagogique de la séance et contrôle effectivement son déroulement.

#### **II.3.2.2. La classe est divisée en groupes dispersés et l'enseignant n'a en charge aucun groupe particulier**

Dans ce cas, chaque groupe est encadré par au moins un intervenant. Le maître assure l'organisation pédagogique de la séance, procède au contrôle successif du déroulement de la séance dans les différents groupes et à la coordination de l'ensemble.

#### **II.3.2.3. La classe est divisée en groupes dispersés et l'enseignant a en charge l'un des groupes**

Dans ce cas, certains groupes d'élèves sont encadrés par au moins un intervenant et l'un de ces groupes est pris en charge par le maître. L'enseignant n'a pas à assurer le contrôle du déroulement de la séance. Son action consiste à définir préalablement l'organisation générale de l'activité avec une répartition précise des tâches et procède a posteriori à son évaluation.

Dans les trois situations, l'enseignant s'assure que les intervenants respectent les conditions d'organisation générale déterminées initialement et plus particulièrement les conditions de sécurité des élèves. En cas de situation mettant en cause sérieusement la qualité de la séance ou la sécurité des élèves, le maître suspend ou interrompt immédiatement l'intervention.

## **II.4. Conditions particulières de mise en œuvre de certaines activités**

Certaines activités d'éducation physique et sportive doivent répondre à des mesures de sécurité particulières:

### **II.4.1. Les équipements individuels de sécurité**

Il convient d'utiliser systématiquement l'équipement réglementaire de sécurité exigé pour certains sports.

L'équitation et le cyclisme nécessitent le port d'un casque protecteur conforme aux normes en vigueur.

Pour la pratique des sports nautiques, le port d'une brassière de sécurité conforme à la réglementation en vigueur, adaptée à la taille et attachée, est obligatoire.

Les équipements de protection (tête, mains, poignets, coudes, genoux, chevilles) sont obligatoires pour la pratique des patins et de la planche à roulettes ainsi que pour le hockey sur glace ou sur patins à roulettes.

### **II.4.2. Les équipements collectifs de sécurité**

Sans que cela puisse constituer une obligation, le fait de disposer d'un téléphone portable peut, dans certains cas, constituer une sécurité supplémentaire.

## **II.5. Souscription d'une assurance des élèves et des accompagnateurs**

### **II.5.1. Pour les élèves**

Plusieurs situations sont à distinguer selon qu'il s'agit d'une sortie régulière, d'une sortie occasionnelle ou d'une sortie avec nuitée(s) :

La souscription d'une assurance responsabilité civile et d'une assurance individuelle accidents corporels est exigée, conformément aux dispositions de la circulaire no88-208 du 29 août 1988 (publiée au BOEN no28 du 1er septembre 1988) lorsque la sortie scolaire revêt un caractère facultatif.

-La participation des élèves aux sorties scolaires régulières correspondant aux enseignements réguliers inscrits à l'emploi du temps est toujours obligatoire et gratuite. La souscription d'une telle assurance n'est pas exigée.

-La participation des élèves aux sorties scolaires occasionnelles sans nuitée peut avoir un caractère obligatoire ou facultatif.

La participation est obligatoire quand les sorties se déroulent sur le temps scolaire; elles sont, dans ce cas, gratuites. La souscription d'une assurance n'est pas exigée.

La participation est facultative lorsque les sorties incluent la totalité de la pause du déjeuner ou dépassent les horaires habituels de la classe. Dans ce cas, la souscription d'une assurance est exigée.

-La participation des élèves aux sorties scolaires avec nuitée(s) est toujours facultative. La souscription d'une assurance est donc exigée.

## AGREMENT DES INTERVENANTS BENEVOLES

Pour une sortie scolaire à l'extérieur du Parc - Fiche à envoyer en 2 exemplaires à l'IEN

TAMPON DE L'ECOLE

Je soussigné .....

DECLARE :

- Etre volontaire pour participer à l'encadrement de l'activité .....  
**sous la responsabilité de l'enseignant(e)** avec la classe de .....
- Connaître les dispositions réglementaires (instructions et circulaires relatives à la sécurité) et s'engager à les respecter.
- Avoir pris connaissance du projet pédagogique conduit à propos de l'activité.
- Avoir la qualification requise (1) .....
- Etre assuré (e) en responsabilité civile.

Fait à ..... le .....

Signature

L'Inspecteur d'Académie,  
Et par délégation  
L'Inspecteur de l'Education Nationale

Signature du directeur de l'école:  
de la directrice

(1) à préciser: Diplôme fédéral  
Validation de la formation

# QUALIFICATION DES INTERVENANTS BENEVOLES

## ACTIVITE : VELO sur ROUTE

- Niveau d'habileté dans l'activité: (maîtrise des gestes et aptitudes physiques)
  - pratique personnelle, régulière, de loisir, attestée par écrit.
  - pratique régulière dans un club, une association, attestée par le club...
  
- Conditions sécuritaires de la pratique: (sécurité passive et active, connaissance de l'environnement... plan de sécurité)
  - être titulaire du permis de conduire (connaissance du code de la route), connaître les règles de circulation en groupes à bicyclette et de parcours prévu, les consignes d'encadrement, de sécurité.
  
  - avoir effectué le parcours prévu, en avoir repéré les difficultés (pentes, descentes, virages...), les dangers potentiels (circulation importante, intersections délicates). Connaître le plan de sécurité, la conduite à tenir en cas d'incident, d'accident.
  
- Faculté de régler les problèmes matériels inhérents à la pratique
  - connaître les différents organes de sécurité d'une bicyclette, être capable de s'assurer de leur fonctionnement, savoir réparer un pneu crevé, remettre une chaîne, régler une selle en hauteur...
  
  - savoir « expertiser » un vélo et agir dans toutes les situations de défaillances technologiques.
  
- Si d'autres items par rapport à l'activité sont nécessaires, les rajouter et les renseigner
  - être capable de gérer un groupe à vélo (consignes, autorité, assurance...).

# QUALIFICATION DES INTERVENANTS BENEVOLES

## ACTIVITE : V.T.T.

- Niveau d'habileté dans l'activité: (maîtrise des gestes et aptitudes physiques)
  - pratique personnelle régulière de loisir, attestée par écrit.
  - ou
  - pratique régulière dans un club, une association, attestée par le club, l'association.
  
- Conditions sécuritaires de la pratique: (sécurité passive et active, connaissance de l'environnement. ..plan de sécurité)
  - avoir une connaissance des règles de circulation dans un milieu naturel. Connaître les difficultés rencontrées dans la pratique du VTT (maîtrise de l'engin, adaptation de la vitesse au terrain, anticipation par rapport au relief, distances à respecter dans le groupe, usage des différents plateaux et pignons...). Connaître le parcours prévu et ses difficultés, les consignes de sécurité.
  - avoir effectué le(s) circuit(s) pour en connaître les difficultés et les dangers. Avoir des compétences d'orientation (lecture de cartes, de plans, de codages des circuits, savoir quelle conduite adopter en cas d'incident ou d'accident.
  
- Faculté de régler les problèmes matériels inhérents à la pratique (réparer un saut de chaîne à vélo,.. gestes d'urgence, utilisation trousse de secours, portable.).
  - connaître les différents organes de sécurité d'un VTT et leurs fonction. Savoir réparer une roue crevée, remettre une chaîne en place, régler les hauteurs de selle.
  - savoir « expertiser » un VTT et agir dans toutes les situations de défaillances technologiques.